

E FOOT 38

PV N° 355



du jeudi 7 Septembre 2017



SAISON 2017-2018

Journal officiel du District de l'Isère de Football



L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	5
COMMISSION DES ARBITRES	5
COMMISSION DELEGATIONS	9
COMMISSION FEMININES	10
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	12
COMMISSION FUTSAL.....	13
COMMISSION DES REGLEMENTS	15
COMMISSION SPORTIVE	19
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS.....	21
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE.....	22
COMMISSION TECHNIQUE.....	23
COMMISSION DES TERRAINS.....	25

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fffr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOUS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ÉNERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

CHANGEMENT DE NIVEAU

Amende 42 €

BEAUREPAIRE

U15

ECBF

U15



LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2017

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Art 17-4 R.G. du D.I.F – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

563927 MAHORAISE

580788 AJFC

590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE

614499 COMMUNAUX SMH

663904 ASIG

681566 PLANET PHONE 38

848046 RIVOIS FUTSAL

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 JUILLET 2017

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Art 17-4 R.G. du D.I.F – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

581501 O. DE VILLEFONTAINE

581943 A.S. TURQUOISE

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

REGLEMENTS : IZEAUX - ASIEG – ST SIMEON DE BRESSIEUX – RO-CLAIX – VERSAU – ENTENTE FOOT ETANGS – VAREZE – MOS 3R– ARTAS CHARANTONNAY – VALONDRAS – ISLE D'ABEAU.



COMMISSION D'APPEL

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2017

Président : M. VACHETTA.
Présents; A.SECCO (secrétaire), J. LOUIS.

CONVOICATIONS

DOSSIER N° 62: Appel du club de GRENOBLE SPORTS ENTREPRISE de la décision de la commission de discipline prise le 04/07/2017 parue le 06/07/2017 PV N°349.

MATCH: GRENOBLE SPORTS ENTREPRISE / ASPTT 1 – SENIORS ENTREPRISE EXCELLENCE du 12/06/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 19/09/2017 à 18h45.

Les personnes convoquées le seront par la boîte mail officielle des clubs.

Le Président
VACHETTA Michel

Le Secrétaire
SECCO André

COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS
Secrétariat : P. CALUORI
Présents : KODJAJANIAN JM. JAMET A. SABATINO J

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le:

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :
SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h
Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.



Arbitres Auxiliaires

Dernières sessions

Secteur NORD ISERE / BIEVRE VALLOIRE

Jeudi 07 SEPTEMBRE 2017 à 19h15

Lieu : Maison des Associations 38690 **BIOL** (à côté de la Mairie)

Secteur VOIRON ST MARCELLIN /GRENOBLE / LA MURE / PONTCHARRA

Lundi 11 SEPTEMBRE 2017 à 19h15

Lieu : District de L'ISERE de FOOTBALL 2 Bis Rue Pierre de COUBERTIN 38360 **SASSENAGE**

Formation FMI pour les Stagiaires de la Session AVRIL 2017 (Obligatoire)

District de L'ISERE de FOOTBALL le : Mardi 12 SEPTEMBRE 2017 à 19h00.

NOM Prénom Catégorie	Club
BARRAL Geoffrey D3	US Beaurepairoise
BESSET Julien D4	AC Poisat
NIGHOUD Redouane D4	AS Martinérois
TOUZEL Xavier D4	AS Grésivaudan
BEDJAIT Abdelhafid AA	2 Rochers FC
MERIMI Benyoubka AA	FC Echirolles
GERARD Maxence JAD	US Creys Morestel
PANICUCCI Gatién JAD	ES Manival
BONA Pierrick JAD Stagiaire	GF 38
KEFS Aymene JAD Stagiaire	FC Vallée de la Gresse
KHEDDAOUI Yacine JAD Stagiaire	
SENOUSSI Tahar JAD Stagiaire	AC Seyssinet-Pariset
TRINH Van-Thibaut JAD Stagiaire	
BELKHIR Riad D4	O. Villefontaine
FERRE Sébastien D4	Pays d'Alleverd FC
TRAGNI Robin D4	ES Rachais
CHARPENTIER Sarah JAD Stagiaire	ES Rachais
DO'O Lucas JAD Stagiaire	FC Varèze
FAVERO Enzo JAD Stagiaire	US Creys Morestel
MAAMIR Mohamed-Bilal JAD Stagiaire	AL St Maurice l'Exil
MAURIES Louis JAD Stagiaire	FC Varèze
BELBACHIR Hamza TJAD Stagiaire	O. St Marcellin

La CRA de la LAURAFoot et la CDA, remercie Mr AUGUSTE Denis pour avoir répondu présent le Dimanche 03 Septembre et d'avoir fait preuve de réactivité.

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions)

Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)



CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE *Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr*

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS *Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr*

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY *Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com*

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD *Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr*

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN *Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr*

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES *Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com*

Correspondant Trésorerie : José VELOSO *Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr*

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIER DIVERS :

FFF-FOOT 2000 : Indisponibilités lu et noté

COURRIERS CLUBS :

ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB : Lu et noté, remerciement transmis à notre CTDA.

COURRIERS ARBITRES :

Mr BESSAOUD Amar : Lu et noté

Absences stages du Samedi 9 Septembre 2017 : Mrs MARGUET Florian, COIMBRA José

ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

EXCUSE : DENECHERE GILLES

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2017-2018.

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces catégories. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Indisponibilités : VACHETTA Michel

VACHETTA Michel	Du	26/10/2017	au	08/11/2017
BLANCHEFLEUR Bernard	Du	03/09/2017	au	02/10/2017

DESIGNATIONS :

Samedi 16 Septembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17_D1	GRUPEMENT SUD DAUPHINE	CROLLES	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux Deux Clubs
D1	CHARVIEU 2	ISLE D'ABEAU	COTTIER Raphael	Caisse de péréquation



Dimanche 17 Septembre				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	CÔTE SAINT ANDRE 2	SASSENAGE	BOULORD Jean Marc	Caisse de péréquation
D1	SAINT ANDRE LE GAZ	VALLEE DE GRESSE 2	REMLI Amar	Caisse de péréquation
D1	FC2A	VILLENEUVE	GUEDDOUAR Ridha	Caisse de péréquation
D2 B	SAINT CASSIEN	LA MURETTE	MORE Claude	Caisse de péréquation
D3 C	BEAUREPAIRE	FORMAFOOT	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2017

Présent(e)s : Annie Brault, J. Issartel

Excusé: Th. Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

COMMUNICATIONS DES PLANNINGS CLUBS HORAIRE DES RENCONTRES

La commission féminine attire l'attention des clubs en particulier des dirigeants ou correspondants en charge des plannings hebdomadaires des rencontres de leurs clubs respectifs

Comme il a été présenté lors de l'AG de cet été, les dispositions suivantes ont été décidées :

- 1- Les modifications d'horaire, de terrain, ou de date doivent être réalisées par footclubs. Ceci concerne toutes les catégories jusqu'au U13 garçons ou filles
- 2- Afin de faciliter la tâche des correspondants de club, les délais pour effectuer ces demandes de modifications ont été ramenés à 10 jours
- 3- Concernant par contre les rencontres seniors où le club recevant possède des installations où l'éclairage est homologué E5, il devra respecter le délai de 2 semaines pour que le club adverse puisse s'organiser, et dans ce cas ce club adverse ne peut refuser de jouer le samedi en nocturne. Précisions en championnat l'horaire des nocturnes est 20H00, ce qui signifie qu'au cas où le club recevant souhaite jouer à un autre horaire, il ne pourra le faire qu'avec l'accord du club adverse
- 4- Concernant les horaires, principalement des compétitions de jeunes, la commission encourage vivement les

clubs à consulter l'article 33 des règlements généraux du district et surtout le tableau récapitulatif. Celui-ci se trouve sur le nouveau site internet du district à la rubrique compétition, cliquer alors dans heures officielles des rencontres ce qui donne accès à un fichier PDF récapitulant ces horaires.

- 5- Concernant une nouvelle modification dans la zone du 9° au 6° jour précédant une rencontre, celle-ci ne pourra se faire qu'avec l'accord du club adverse, demande à faire par les boites mail officielles
- 6- A partir du mardi de la semaine de la rencontre, une modification pourra se faire que sur décision de la commission féminine
- 7- La procédure pour procéder sur foot club à ces demandes de modification a été communiquée aux clubs par mail et remis dans les documents de l'assemblée générale

COURRIERS : VALLEE DU GUIERS, BOURBRE, GPT FURE ISERE, NIVOLAS, Sylvie COLLIN, PONT DE BEAUVOISIN

REUNIONS FMI

Une réunion FMI aura lieu le 7 septembre à 19 h au stade de foot de VOIRON (Plan Menu Est) pour VER SAU, RO CLAIX, BOURBRE, VOIRON/ MOIRANS, VALLEE DU GUIERS, VALLEE BLEUE, VEZERONCE HUERT, RIVES, LA SURE, PONT DE BEAUVOISIN

Une réunion FMI aura lieu le 13 septembre au district à 19 h pour GF TARENTEISE, G F 38 , GRESIVAUDAN, MISTRAL, SUD ISERE , E G 2F, LA MOTTE SERVOLEX, CLAIX

Réunion obligatoire avec 1 dirigeant et 1 éducateur de l'équipe concernée.

COMMISSION FEMININES ELARGIE

Les personnes intéressées pour intégrer la C F E sont priées de faire acte de candidature à la commission féminine

La C F E a pour but de faire progresser le foot féminin ; la C F E se réunira environ tous les 2 mois et abordera tous les sujets liés au foot féminin, le fait de se rencontrer permettra d'échanger et de faire évoluer les pratiques

CHAMPIONNAT A 11

• D1
BOURBRE

Tous leurs matchs à domicile se joueront à 10 h

• D2
PONT DE BEAUVOISIN

Tous leurs matchs à domicile se joueront à 10 h

CHAMPIONNAT A 8

D1
Le calendrier sera disponible sur le site en fin de semaine

D2
Suite à de nouveaux engagements, la composition des poules sera effectuée le 12 septembre et le calendrier sera publié deux jours plus tard sur le site

CHAMPIONNAT U 18 A 11

Sur proposition du bureau du district et suite à l'engagement de 6 équipes, le championnat U18F à 11 a été validé. Organisation d'un championnat en 2 phases

1° Phase : une poule avec les 6 équipes en match aller-retour

2° Phase : une poule avec les 3 premières équipes en match aller-retour, et une poule avec les 3 équipes restantes en match aller-retour

Coupe en formule échiquier foot sur 2 ou 3 tours avec une finale pour les deux premières équipes

Le calendrier sera disponible en fin de semaine

Joueuses pouvant jouer dans cette catégorie U 18, U 17, U16 F et 3 U 15 F
Les ententes entre clubs sont autorisées

CHAMPIONNAT U 18 A 8

Date limite d'engagement décalée au 10 septembre 2017

CHAMPIONNAT U 15

Date limite d'engagement le 18 septembre 2017

FUTSAL

Les clubs intéressés par un championnat Futsal sont priés de contacter Janick LOUIS (commission futsal)

Le Président

Jacques ISSARTEL
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

Présents : Farid EL MASSOUDI, Patrick MONIER.

SAISON 2017-2018

Foot à 8 : Les Commissions Sportive et Foot Entreprise se sont réunies les 11/07/2017 et 22/08/2017 et ont décidé de fusionner les championnats foot à 8 en semaine et foot à 8 entreprise. Toutes les équipes concernées participeront ainsi à un seul championnat commun, plus attractif et hétérogène. Les compétitions foot à 8 seront gérées par la commission Foot Entreprise.

Foot à 8 et à 11 : Les modalités d'inscriptions restent inchangées. Les inscriptions se font via Footclubs (entreprise à 11 D1 phase 1, entreprise à 8 D1 phase 1), ou éventuellement par la messagerie officielle du club.

REUNION

La réunion d'avant-saison est programmée **mardi 12 septembre 2017 à 19h00** au siège du District. Toutes les équipes (foot à 11, ex "foot à 8 en semaine" et ex "foot à 8 entreprise") sont cordialement invitées. La présence d'au moins un représentant par équipe serait souhaitable.

Ordre du jour de la réunion

- 19h00, accueil des participants, émargements.
- Présentation de chaque membre du District, des membres de la Commission et tour de table des Clubs.
- Bilan de la saison 2016-2017, remise des fanions et des dotations.
- Etablissement de la date du début des compétitions (25/09/2016 si le nombre de licenciés par club y permet).

- Coupe Futsal-Entreprise : se déroulera en janvier 2018.
 - Coupes de l'Isère : discussion pour la reconduction des formules des saisons précédentes.
 - Réunion des championnats foot à 8 en semaine et foot à 8 Entreprise.
 - Règlements et Arbitres : rappel des bonnes pratiques, conditions de report d'un match, nouveautés.
 - Terrains : prise en compte des éventuels nouveaux horaires donnés par les équipes. Rappel de l'alternance mise en place sur les terrains de de la ville de Grenoble (mis à disposition pour le District de l'Isère).
 - Correspondance : rappel sur l'utilisation de la messagerie du club. Seule la messagerie officielle <Nom_Club>@Irafoot.org sera prise en compte pour toute correspondance club/district. Mise à jour de la liste des correspondants et parution sur PV mi-octobre.
 - Saisie des résultats des rencontres sur Footclubs dans les délais.
 - Licences : application Footclubs Compagnon.
 - Fairplay : rappel système d'attribution.
- Verre de l'amitié en fin de réunion.

RAPPEL

Certificat médical pour les renouvellements de licences : le certificat médical fourni en 2016-2017 reste valable pour la saison 2017-2018 à condition de répondre à l'auto-questionnaire (URL : <https://www.fff.fr/e//qs-li.pdf>).

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

Présents (e) : LOUIS J, CARRETERO C, M.J MUFFAT.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO :

COUPES DEPARTEMENTALES FUTSAL U13, U15, U17 ET FEMININES SENIORS :

Les week-ends réservés pour cette compétition sont les week-ends du 07/01, 14/01 et 21/01/2018. Les finales départementales se dérouleront pendant les vacances de Février.

Le club de futsal « ESPOIR FUTSAL 38 » à St Alban de Roche, met son gymnase à notre disposition pour le week-end du 13,14/01/2018.

Toutes les équipes intéressées peuvent d'ores et déjà s'inscrire auprès du DIF.

NOUVELLES APPELLATIONS POUR LES CHAMPIONNATS FUTSAL DE DISTRICT POUR LA SAISON 2017/2018 :

D1 Futsal (Excellence)

D2 Futsal (Promotion d'Excellence)



FUTSAL D1 : Reprise du championnat semaine 37 soit au plus tard, le 17/09/2017.

Date limite d'inscription fixée au Lundi 28/08/2017 par l'intermédiaire de FOOTCLUBS.

Les équipes qui ne sont pas en règle ou inscription non validée à la date limite seront engagées au niveau le plus bas si l'effectif de la poule le permet.

- Pont de Claix Futsal 2 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase).
- L'isle d'abeau Futsal 1 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase).
- L'arbre de Vie 1 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase).
- Mistral Grenoble 1
- Seyssinet A.C 1 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase).
- Espoir Futsal 38 1
- Vie et Partage 2 (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase).
- J.O.G.A 2
- R.C. Virieu Futsal 1
- R.C.Alpin Futsal 2

Journée 1 :

A jouer au plus tard le 17/09/2017

Espoir Futsal 38 / Futsal Isle d'Abeau 1 : Le samedi 16/09 à 19h30 (gymnase St Alban de Roche)

Futsal Pont de Claix 2 / JOGA 2 :

L'Arbre de Vie 1 / Mistral Grenoble 1 : Le vendredi 15/09 à 20h30 (gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu).

R.C Virieu Futsal 1 / Seyssinet Ac 1 : Le samedi 16/09 à 20h00 (Halle des sports, Virieu)

Vie et partage 2 / R.C Alpin 2 : Le samedi 16/09 à 18h00 (gymnase Croix de Verrine, Grenoble).

Pour la suite du championnat, vous devrez consulter « footclubs » ou le site du DIF pour connaître les rencontres.

POUR RAPPEL, TOUTES MODIFICATIONS CONCERNANT LES RENCONTRES DOIVENT NOUS ETRE COMMUNIQUEES AU MOINS 15 JOURS A L'AVANCE PAR MAIL ET ETRE EN ACCORD AVEC LE CLUB ADVERSE.

FUTSAL D2 : Suite à l'inscription tardive de nouvelles équipes, le championnat ne débutera pas avant la semaine 39.

- F .O Rivois 1 (sous réserve de trésorerie).
- Club Martinérois Futsal 2 (sous réserve de trésorerie et d'engagement sur FOOT 2000).
- L'arbre de vie 2.
- Pays Voironnais 2.
- Pays Voironnais 3.
- Domarin As 1.
- Nuxerete Fs 38 1. (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase).
- L'isle d'Abeau Futsal 2.
- Etoile Futsal Club 1 (sous réserve de trésorerie).
- L'Olympique Nord Dauphiné 1. (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase).
- R.C Virieu Futsal 2.
- Futsal des Géants. (faire parvenir au DIF l'AOP de votre gymnase).
- JOGA 3.

COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

Présents : MM. BOULORD, BONO, CHAMBARD, SEGHIER.

Excusés: MM. BONO, HUGOT, ODIOT, PINEAU, REPELLIN, ROBIN, VITTONÉ.

COURRIERS :

M. TORASSO : nous ne répondons pas au mail perso. Appelez la LAURAFoot.

ST ANDRE LE GAZ : adressez-vous à la LAURAFoot.

VIRIEU et VALONDRAS : il n'y a pas d'ententes pour les catégories U6 à U9 foot animation. Les ententes concernent les catégories avec un championnat (voir ci-dessous). Toujours possibilité de s'arranger avec les équipes présentes sur le plateau pour compléter l'équipe.

ARTAS CHARANTONNAY : pour utilisation du stade de Beauvoir en U15 : nécessaire fait.

MOS-3R : nécessaire fait.

ENTENTES

Article 2 - Ententes entre clubs / REGLEMENT CHAMPIONNAT JEUNES DISTRICT DE L'ISERE

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

Le Comité de Direction de la LAURAFoot a fixé ainsi qu'il suit les modalités de ces «Ententes».

La demande sera adressée au District concerné et devra comporter :

1. L'accord écrit de chaque club.
2. La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'Entente est demandée.
3. La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente.
4. Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.

L'autorisation ne sera donnée que pour une seule saison.

Les Ententes ne peuvent participer qu'au seul championnat de District et sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de clubs. **Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau Excellence de leur catégorie.**

Par raisons précises nécessitant la création de cette Entente, il faut entendre que les clubs n'ont pas l'effectif suffisant.

U19

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
1	O. COMMELLE	F.C. LIERS	Entente annulée	F.C. LIERS
3	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES



U17				
N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
2	O. COMMELLE	F.C. LIERS		O. COMMELLE
4	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. BALMES N.I.
9	AS GRESIVAUDAN	CA GONCELIN		CA GONCELIN
13	CHABONS	OYEU	VALONDRAS/ VIRIEU	STADE CHABONNAIS
23	U.S. BEAUREPAIRE	FORMAFOOT B.V.		FORMAFOOT B.V.
27	F.C. CHIRENS	A.S.L. ST CASSIEN		F.C. CHIRENS
31	E.C.B.F.	E.F.D.E		E.C.B.F.
34	M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE	E.S IZEAUX		M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE
36	VAREZE	LA SANNE ST ROMAIN SURIEU		VAREZE
37	ST ANTOINE	RO CLAIX		RO CLAIX

U15				
N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
5	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. BALMES N.I.
6	O. COMMELLE	F.C. LIERS		O. COMMELLE
7	ARTAS CHARANTONNAY	BEAUVOIR		ARTAS CHARANTONNAY
8	AS GRESIVAUDAN	CA GONCELIN		AS GRESIVAUDAN
10	AS SEREZIN DE LA TOUR	AS CESSIEU		SEREZIN DE LA TOUR
14	VALONDRAS	OYEU	CHABONS/VIRIEU	AS VALONDRAS
17	FORMAFOOT BV	THODURE		FORMAFOOT BV
29	F.C. CHIRENS	A.S.L. ST CASSIEN		F.C. CHIRENS
32	E.C.B.F.	E.F.D.E		E.C.B.F.
33	M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE	E.S IZEAUX		M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE
35	C.S. FARAMANS	ST SIMEON SPORT		C.S. FARAMANS

U13

N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
11	AS SEREZIN DE LA TOUR	AS CESSIEU		AS CESSIEU
15	CHABONS	OYEU		STADE CHABONNAIS
18	FORMAFOOT BV	THODURE		FORMAFOOT BV
24	C.S. VIRIEU	A.S. VALONDRAS		A.S. VALONDRAS
28	F.C. CHIRENS	A.S.L. ST CASSIEN		F.C. CHIRENS

U10/11

N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
12	AS SEREZIN DE LA TOUR	AS CESSIEU		AS CESSIEU
16	CHABONS	OYEU		AS OYEU
19	FORMAFOOT BV	THODURE		FORMAFOOT BV
25	C.S. VIRIEU	A.S. VALONDRAS		C.S. VIRIEU
30	F.C. CHIRENS	A.S.L. ST CASSIEN		A.S.L. ST CASSIEN

SENIORS FEMININES

N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
21	VOUREY	VOIRON MOIRANS		VOIRON MOIRANS
26	AS SEREZIN DE LA TOUR	AS CESSIEU		AS CESSIEU

SENIORS FEMININES à 8

N°	Club 1	Club 2	Club 3	Club gestionnaire
22	F.C. LAUZES	F.C. BALMES N.I.		F.C. LAUZES

TRESORERIE DISTRICT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2017

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Art 17-4 R.G. du D.I.F – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

563927 MAHORAISE

580788 AJFC

590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE

614499 COMMUNAUX SMH

663904 ASIG

681566 PLANET PHONE 38

848046 RIVOIS FUTSAL

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 JUILLET 2017

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Art 17-4 R.G. du D.I.F – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

581501 O. DE VILLEFONTAINE

581943 A.S. TURQUOISE

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD

06 31 65 96 77

SECRETAIRE

Jean CHAMBARD



COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

Présents : A. Brault/L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal /B.Buosi
C. Maugiron/ J. Chambard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

COURRIER DE ST CLAIROIS : se déclarant en inactivité totale (Ligue destinataire)

COMMUNICATIONS DES PLANNINGS CLUBS HORAIRE DES RENCONTRES

La commission sportive attire l'attention des clubs en particulier des dirigeants ou correspondants en charge des plannings hebdomadaires des rencontres de leurs clubs respectifs

Comme il a été présenté lors de l'AG de cet été, les dispositions suivantes ont été décidées :

- 1- Les modifications d'horaire, de terrain, ou de date doivent être réalisées par footclubs. Ceci concerne toutes les catégories jusqu'au U13 garçons ou filles
- 2- Afin de faciliter la tâche des correspondants de club, les délais pour effectuer ces demandes de modifications ont été ramenés à 10 jours
- 3- Concernant par contre les rencontres seniors où le club recevant possède des installations dont l'éclairage est homologué E5, il devra respecter le délai de 2 semaines pour que le club adverse puisse s'organiser, et dans ce cas ce club adverse ne peut refuser de jouer le samedi en nocturne. Précisions en championnat l'horaire des nocturnes est 20H00, ce qui signifie qu'au cas où le club recevant souhaite jouer à un autre horaire, il ne pourra le faire qu'avec l'accord du club adverse.
- 4- Concernant les horaires, principalement des compétitions de jeunes, la commission encourage vivement les clubs à consulter l'article 33 des règlements généraux du district et surtout le tableau récapitulatif. Celui-ci se trouve sur le nouveau site internet du district à la rubrique compétition, cliquer alors dans heures officielles des rencontres ce qui donne accès à un fichier PDF récapitulant ces horaires.
- 5- Concernant une nouvelle modification dans la zone du 9° au 6° jour précédant une rencontre, celle-ci ne pourra se faire qu'avec l'accord du club adverse, demande à faire par les boites mail officielles
- 6- A partir du mardi de la semaine de la rencontre, une modification pourra se faire que sur décision de la commission sportive
- 7- La procédure pour procéder sur footclubs à ces demandes de modification a été communiquée aux clubs par mail et remis dans les documents de l'assemblée générale

Rappel : aucun planning papier ne sera traité (VINAY, LA MURETTE, ISLE D'ABEAU), il n'est pas nécessaire de doubler footclubs et papier (FC TOUR ST CLAIR)

U10 U10/U11 U 11

Suite au non engagement de clubs à ce jour, (22 équipes U11, 17 équipes U10, 28 équipes U10/U11 engagées seulement à ce jour) et les prés engagements étant à faire avant le 18 Septembre 2017, la commission foot animation a pris la décision suivante

La journée d'accueil avec la première journée de plateaux est reportée au 30 Septembre.



DATE DES PLATEAUX DE LA PHASE AUTOMNE: 30/9 – 7/10 – 14/10 – 11/11 - 18/11 - 25/11 – 2/12 – Journée de rattrapage le 09/12

Le calendrier des plateaux paraîtra entre le 20 et 21 SEPTEMBRE

C.Maugiron : 07 77 20 71 86

U15 A 8

La date butoir de la saisie des pré-engagements est le 18 septembre 2017

Responsable DAN MARCHAL tél : 0624792638

U15 A 11

Courrier : ASIEG nécessaire fait pour l'inscription d'une seconde équipe

D2 : Poule A : USVO 1 remplace SASSENAGE

Poule B : SASSENAGE remplace ECBF.

Poule C : ESTRABLIN remplace BEAUREPAIRE

Ces modifications ont été effectuées suite à la demande d'ECBF de jouer en D3 et de Beaurepaire qui suite à un problème d'effectifs inscrira une équipe à 8

D 3 : Le calendrier sera consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable DAN MARCHAL tél : 0624792638

U17

Courrier Club : Domarin

Poules de D3 : La composition des poules et les

calendriers sont décalés au 12 septembre afin de permettre à chacun de finaliser ses engagements et à la commission de proposer des championnats cohérents. L'inscription footclubs est à nouveau accessible jusqu'au 8 septembre 2017. A ce jour, trop de clubs sont encore dans l'incertitude et des retraits de dernières minutes mettraient en péril la formation des poules.

Responsable : BUOSI.Bernard 06/74/25/85/94

U19

Courriers Clubs : Gpt Fure Isère - Corbelin - St André le Gaz
Gpt Fure Isère en inactivité pour la saison 2017/2018

St André le Gaz veuillez-vous retourner vers la ligue concernant les licences

Eybens 2 : Suite à la décision de la commission de discipline en 2017 et suite à votre forfait général, il vous reste toujours deux matchs de suspensions de terrain

Le calendrier D2 sera consultable sur le site en fin de semaine

Rappel des règlements : 3 joueurs U20 en D2 (Aucun en D1) et aucun en coupe

Responsable : BUOSI.Bernard 06/74/25/85/94

SENIORS

Courrier de Grésivaudan : il n'y a pas de montée supplémentaire en D5

D5 poule B : courrier de Beaucroissant qui souhaite un changement de poule. Ce n'est pas envisagé

D5 poule C : courrier de Vallée du Guiers pour avancer leurs rencontres au samedi à 20h . Accord de la commission

COUPE Réserves : pas d'engagement pour St Siméon, engagement pour St Quentin 2, St Lattier 2

Flacheres : vous êtes inscrit en coupe de l'Isère. En cas d'élimination vous serez reversé en challenge Nord Isère Gros Bathazard

Courrier de MARTINEROIS : pour pouvoir jouer à 19h, il faut l'accord du club adverse (à solliciter par footclubs). L'horaire officiel est 20h.

COUPE FABRICE MARCHIOL ET COUPE RESERVE

Le tirage au sort du 1° tour de cette coupe est consultable sur le site.

Rappel : Ce 1° tour disputé au mois de Septembre, le 24, a comme horaire officiel 15H00 pour le match principal et en cas de lever de rideau, celui-ci débute à 12H30

En cas de programmation, le samedi en nocturne de ces matchs de coupe, l'horaire officiel est 19H00. Ne pas oublier de faire la demande de programmation dans ce cas de nocturne par foot-club avant le 12 Septembre

VETERANS

Organisation de la catégorie Vétérans

Inscription faite sur footclubs obligatoire pour la coupe et le « championnat ».

La prise en compte des inscriptions ne se fera que si le nombre de licenciés ayant leur licence enregistrée à la ligue



avec tous les documents prévus est suffisant (8 minimum par équipe inscrite).

Toute équipe inscrite et qui n'aura pas le nombre voulu de licences sera incorporée dans une poule mais sera exempt. Un courrier sera envoyé au président du club et au maire de la commune.

Si après la 3ème journée de match, le club n'est pas à jour de licenciés : exclusion des toutes les compétitions
Feuille de match en coupe, transmission obligatoire au district et saisie du résultat sur internet. Pas de prolongation, tirs aux buts si match nul

Feuille de match « championnat » devra être archivée au club afin d'être à la disposition des instances footballistiques ou autres (sécurité sociale, justice etc...)

1 seul joueur senior de 30 à 35 ans est autorisé par équipe

Les Co-Présidents : L. Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire : J. Chambard

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 AU DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 16 septembre 2017

Match R1

GF38 2 / FC CLUSES SCIONZIER à 18h00

TERRAIN UFRAPS

samedi 16 septembre 2017

Match U17

FC2A / SUD ISERE à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 16 septembre 2017

Match U13

FC2A / GF38 à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 17 septembre 2017

Match Féminine D1

FC MISTRAL / VOIRON MOIRANS à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 17 septembre 2017

Match U19 HL

GF38 / FC BOURG EN BRESSE à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 16 septembre 2017

Match U13

US ABBAYE / AC SEYSSINET 4 à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 17 septembre 2017

Match Féminin U19 National

GF38 / AS ST ETIENNE à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 16 septembre 2017

Match U13

GF38 3 / US SASSENAGE 2 à 13h30

Match seniors D1

FC2A / AJAT VILLENEUVE à 19h00

dimanche 17 septembre 2017

Match U15 PHR

GF38 2 / ROANNAIS FOOT 42 2 à 13h00

Match Féminin R1

GF38 2 / EV.S.GENAS AZIEU à 15h00



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

Présents : Mr H. Giroud-Garampon, J. Sabatino, F. Nardin.

Excusés : A. Serve, J. Da Cunha Véloso, C. Farrat, D. Franzin.

ARBITRES :

L'HUILLIER Ludovic : En quittant le FC CHAMPAGNIER vous devenez «indépendant» pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019.

CLUBS :

AS VER SAU : Les éléments que vous apportez concernant Mr CLERET Dominique, ne changent pas la décision de la commission.

FC CHAMPAGNIER : Prenez connaissance de la démission de votre club de l'arbitre Mr L'HUILLIER Ludovic.

Ces décisions sont susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

RAPPEL DU REGLEMENT DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Article 33.

- les arbitres licenciés à un club, rattachés à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au **31 août**,
- les nouveaux arbitres amenés à l'arbitrage par ce club,
- les arbitres licenciés indépendants ou licenciés à un club ayant fait l'objet d'une décision de la Commission compétente du Statut de l'Arbitrage.

Les arbitres licenciés dans un club dans les conditions des articles 30 et 31, après décision de la Commission compétente du Statut de l'Arbitrage, ne peuvent couvrir leur club que si leur demande est motivée par l'une des raisons suivantes :

- changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre, distances calculées par FOOT 2000 ;
- départ du club quitté motivé par le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la Commission compétente apprécie la gravité ;
- modification de situation professionnelle ou personnelle, laissée à l'appréciation de la Commission compétente ;
- avoir muté vers le club et y avoir été licencié pendant au moins deux saisons ou avoir été indépendant pendant au moins deux saisons.

Tout arbitre, licencié dans un club dans les conditions des articles 30 et 31, n'ayant pu obtenir son rattachement à un nouveau club peut revenir, s'il le souhaite, à la situation d'origine.

- les arbitres changeant de club ou de statut dans les cas particuliers prévus à l'article 32.

L'article 36 ou une lettre de sortie du président du club ne sont pas des motifs reconnus dans le règlement du statut de l'arbitrage pour représenter un autre club au statut de l'arbitrage au début d'une nouvelle saison.

Le Président
Hervé GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire
Jo SABATINO

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

DATES DES REUNIONS DE SECTEUR 1ERE PHASE

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
La Mure	Jeudi 7 Septembre 2017	Jarrie Champ (Stade de Champ sur Drac)	19h30
Pontcharra	Jeudi 14 Septembre	St Hilaire du Touvet ((95 route des 3 villages, (à côté de la poste)	19h30
Voiron	Jeudi 14 Septembre	Voiron (Stade Plan Menu à Coublevie)	19h00
Bièvre- Valloire : Sous secteur Reventin Sous secteur La Côte St André	Lundi 18 Septembre	Artas (Stade)	19h30
	Mardi 19 Septembre	Viriville (Stade)	19h00
Grenoble/Fontaine	Mercredi 20 Septembre	Seyssins (Siège du club)	19h30
St Marcellin	Jeudi 21 Septembre	Moirans (Stade des Béthanies)	19h30
Basse Isère (Sect. A) Basse-Isère (Sect.B) Basse-Isère (Sect. C)	Mercredi 27 Septembre	Creys-Morestel (Stade de Creys)	19h30
	Lundi 25 Septembre	La Tour du Pin (Stade)	19h30
	Mardi 26 Septembre	Isle d'Abeau (Salle des Associations à confirmer)	19h30

PLANNING DES FORMATIONS SAISON 2017-2018

Vous trouverez ci-dessous le planning de formation pour 2017-2018

Pour rappel les pré inscriptions se font en ligne

Aucune inscription par courrier ou mail ne sera acceptée sauf pour les demandes de réinscription en certification qui sont toutefois soumises à validation par le Conseiller technique fédéral.

Mois	Formation	Dates	Lieu
AOUT/SEPTEMBRE	CFF1 (discontinu)	31 Août et 1 Septembre 2017 7 - 8 Septembre 2017	Echirolles
OCTOBRE	CFF3 (discontinu)	12 - 13 et 19 -20 Octobre 2017	
	Certification CFF1 (16-17)	17 Octobre 2017	
NOVEMBRE	Module 1 Gardien de But	6 - 7 Novembre 2017	ANNULE
	Certification CFF3 (16/17)	14 Novembre 2017	Sassenage
	Certification CFF4 (16/17)	16 Novembre 2017	Sassenage
	Module U7	18 Novembre 2017	
	CFF4 (projet associatif)	27 - 28 Novembre 2017	
DÉCEMBRE	Certification CFF1	5 Décembre 2017	Echirolles
	CFF2 (discontinu)	7 - 8 et 14 15 Décembre 2017	
	Module Futsal Découverte	15 Décembre 2017	
JANVIER	Module Futsal Perfectionnement	3 - 4 - 5 Janvier 2018	Monistrol
	CFF4 (projet sportif - éducatif)	18 - 19 Janvier 2018	
FÉVRIER	Module Futsal Perfectionnement	19 - 20 - 21 Février 2018	
	CFF1	20 au 23 Février 2018	Sassenage
MARS	Certification CFF3	6 Mars 2018	
	Module U13	8 - 9 Mars 2018	Sassenage
	Module U15	15 - 16 Mars 2018	Sassenage
	Module U9	22 - 23 Mars 2018	
	Module U11	29 - 30 Mars 2018	
AVRIL	Module 2 Perfectionnement Gardien de But	5 - 6 Avril 2018	
	Module U9 Mineurs	17 - 18 Avril 2018	
	Certification CFF2 (session décembre)	26 Avril 2018	
MAI	Certification Futsal Base	11 Mai 2018	
	Certification CFF1	30 Mai 2018	Sassenage
JUIN	Certification CFF2	15 Juin 2018	
	Certification CFF1	19 Juin 2018	
	Certification Gardien de But	20 Juin 2018	



FORMATION CFF3 12-13 ET 19-20 OCTOBRE 2017

Liste des inscrits au 5 septembre

BOUZAKRI OMAR	F.C. D ECHIROLLES
CORRENTI JEAN MICHEL	CLAIX F.
DE HARO ANTOINE	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DI VANNI DIDIER	GRENOBLE FOOT 38
HACHANI HABIB	CLAIX F.
MONTOYA ADRIEN	BALMES NI
LOPES KEVIN	GRENOBLE FOOT 38
OGBI KAMEL	C.S. VOREPPE
PERRIER REMI	U.S. LA MURETTE
ROSA DAVID	O. ST MARCELLIN
TERRASSON LUDOVIC	F.C. LA TOUR ST CLAIR

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2017/2018 : Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

COURRIERS ENVOYÉS :

- CLUBS : BREZINS FC - FOUR CS – CS VOREPPE
- MAIRIE : VOREPPE

COURRIERS REÇUS :

- CLUBS : BREZINS - OLYMPIQUE LES AVENIERES
- MAIRIE : BOURGOIN - JALLIEU

TERRAINS : Visites Installations : ARTAS CHARANTONNAY jeudi 07/09
BREZINS lundi 11/09 - LES AVENIERES à reprogrammer –



ECLAIRAGE : Confirmation des éclairages à venir pour SASSENAGE et VOREPPE.

DEROGATION : Le club de SUD-ISERE peut utiliser l'installation Sportive « LAURENT TURC » qui a obtenu une dérogation de classement de Niveau 5 pour la saison 2017/2018.

INFO LIGUE - COUPE DE FRANCE CLASSEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les rencontres doivent se dérouler obligatoirement sur une Installation Sportive classée au minimum au niveau 5, 5s, 5SY ou 5SYE.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures pour trouver une Installation Sportive de repli correspondant au niveau de Classement prévu ci-dessus. Sinon la rencontre sera inversée dans la mesure où le club visiteur possède une Installation Sportive comme indiqué ci-dessus.

.....

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017**. La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 6	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	07/07/2017
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests reçu
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	19/05/2017

« FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

.....

Information :

Les dispositifs du F.A.F.A pour la saison 2017/2018 sont en cours de construction.

Ils seront disponibles courant octobre.

Le FAFA vise à poursuivre les efforts en matière de structuration des clubs amateurs à travers quatre orientations majeures: Emploi – Formation – Equipement - Transport

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune concernant les Installations Sportives – La Formation - L'Emploi – Le Transport : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la **Commission FAFA du District** pour avis et préparation de votre dossier.

